
HELSINKI – Codes à trois caractères comme domaines de premier niveau (TLD)

Mardi 28 juin 2016 – 12h00 à 12h30 EEST

ICANN56 | Helsinki, Finlande

GEMA CAMPILLOS : [...] sur la question, et je vais l’aborder d’une manière différente. Nous avons parlé des noms de domaine de second niveau, des domaines enregistrés sous le code à trois caractères ou à trois lettres qui pourraient être un nouveau gTLD.

La question ici est de savoir dans quelle mesure les codes à trois caractères, spécifiquement ceux qui apparaissent dans la liste ISO 3166 alpha 3, pourraient être enregistrés comme de nouveaux gTLD. Cette possibilité a été exclue du guide de candidature. Aucun candidat ne pouvait présenter une candidature pour ce code de l’ISO 3166 alpha 3.

Par exemple, pour l’Espagne, ce serait ESP. Il y a un groupe de travail intercommunautaire de la ccNSO et de la GNSO qui a été formé pour étudier la viabilité pour que les codes à trois caractères fonctionnent, ou soient enregistrés comme gTLD, dans de futures séries des nouveaux gTLD.

Ceci a trait également à l’analyse de la possibilité d’avoir des noms de pays en tant que domaine de premier niveau. Mais on

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

n'a pas encore démarré cette étude. Maintenant, on est ciblé sur les codes à trois caractères.

Le groupe de travail a envoyé un questionnaire aux organisations de soutien et aux comités consultatifs en septembre de l'année dernière pour collecter des commentaires, des contributions sur ces codes à trois caractères pour savoir s'ils pouvaient être permis ou pas.

Le questionnaire avait trait à tous les codes à trois caractères, pas seulement ceux inclus dans la liste ISO. Et on incluait aussi les codes à trois caractères, non seulement à caractères ASCII, mais aussi IDN.

Le GAC a répondu à ce questionnaire en décembre de l'année dernière. Nous avons donné notre opinion initiale. Et là, on a pu voir les différents points de vue existants entre les membres du GAC. On pourrait souligner les déclarations de soutien de certains des membres du GAC. Nous, en tant que GAC, la plupart des membres du GAC partageaient l'opinion de maintenir la protection, c'est à dire maintenir les codes à trois caractères séparés pour qu'ils ne soient pas délégués comme des gTLD.

Pourquoi? Parce que beaucoup de membres du GAC considèrent qu'il y a une association étroite entre les utilisateurs, entre ces codes à trois caractères, et le territoire ou le pays correspondant. Le risque de confusion devrait être évité.

Parce que cette confusion pourrait atteindre les ccTLD. Les utilisateurs pourraient être incapables de faire la différence entre les ccTLD et les gTLD. Ils pourraient associer le code à trois lettres avec le code de pays.

Il est important de souligner qu'il y a des noms à trois caractères qui sont 17 576 combinaisons possibles. Et ces codes ISO ne représentent que 300. Ces 300 noms qui pourraient être utilisés comme gTLD.

En mars dernier, à Marrakech, le groupe conjoint a émis un rapport préliminaire avec une approche pour la libération de ces combinaisons à trois caractères en tant que gTLD. Dans ce rapport, on explique les raisons pour lesquelles les codes à trois caractères de l'ISO, et on parle de ces codes à trois caractères dans la proposition préliminaire, ces codes pourraient être disponibles pour des gTLD.

Le groupe de travail dédié aux noms géographiques, je ne sais pas si Olga est déjà là, ce groupe a préparé une réponse à ce rapport préliminaire. Dans ce document, ou cette réponse plutôt, nous avons expliqué les motifs pour lesquels il faudrait conserver les protections actuelles dans les prochaines séries.

Cette réponse a été préparée par notre groupe de travail et elle a été présentée au GAC pour avoir son soutien tout en respectant des questions opérationnelles du groupe de travail du GAC. Ces

questions vous ont été transmises, et maintenant, nous attendons vos commentaires par rapport à cette version préliminaire qui vous a été envoyée avec le paquet de documents d'informations. Ou peut-être Olga a fait la distribution dans la liste de diffusion et tout est disponible pour tout le monde.

Je crois qu'il y aura une séance sur la protection des noms géographiques et des noms de pays demain. Je ne suis pas sûre si cette séance a été convoquée par le groupe de travail intercommunautaire. Ce serait une bonne occasion pour que les membres intéressés expriment leur avis sur la question.

Je vous rappelle qu'il y a 6 membres du GAC qui font le suivi de ce groupe de travail intercommunautaire, mais tout le reste, vous êtes bien évidemment invités à rejoindre le groupe de travail pour défendre vos positions.

Ceci dit, je vous passe le micro pour écouter vos opinions pour ou contre cette réponse préliminaire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Gema. Comme on a un peu plus de temps pour cette séance. Souvenez-vous hier, nous avons parlé des codes à deux caractères comme des domaines de second niveau, et notamment les pays en développement pourraient prendre la

parole. Je suggère que les dernières 10 ou 15 minutes de cette séance soient consacrées à donner l'occasion à ceux qui n'ont pas pu parler hier de le faire aujourd'hui, pour continuer la discussion des codes à deux caractères. Hier, il a fallu la liste des orateurs, alors nous invitons ceux qui voulaient parler hier à le faire aujourd'hui.

Merci, et je passe la parole à Gema encore une fois. Le micro est ouvert pour vous entendre.

GEMA CAMPILLOS : Le Danemark et la Suède.

DANEMARK : Merci. Merci de la présentation. Nous avons fait des commentaires le long du processus. Nous avons reçu une réponse vendredi, et il nous reste encore des commentaires à faire sur la proposition. Nous allons proposer des amendements.

Je peux dire que si j'ai bien compris, on inclurait que les codes ISO dans ce rapport préliminaire. Je crois que notre réponse est qu'il faudrait nous cibler seulement sur les codes ISO. Je crois aussi que ces codes à trois caractères sont mentionnés et inclus.

D'autre part, il y a des questions de souveraineté liées à la question. Je ne peux pas voir clairement quelles sont les

questions de souveraineté qui sont impliquées. Nous aimerions que cette partie de la proposition soit éliminée.

Et dans la deuxième page, les deux derniers points, je ne peux pas voir clairement où on va. Dans la dernière partie de cette page, je ne sais pas comment utiliser les noms de domaines de premier niveau, et les codes ISO. C'est quelque chose de très difficile à mettre en place. Je ne sais pas s'il s'agit d'une question contractuelle. Je ne vois pas clairement cette partie.

La dernière partie de la dernière vignette devrait être éliminée également.

Merci.

GEMA CAMPILLOS : Pardon Finn. Pourriez-vous répéter ? Quelle est la partie qu'il faudrait éliminer s'il vous plait ?

DANEMARK : Si vous prenez la dernière vignette, j'éliminerais à partir de la phrase qui « l'importance » jusqu'à « équitable ». Où l'on parle de politique transparente, juste, et appropriée.

Et puis dans la vignette précédente, il faudrait supprimer la première partie qui fait référence aux restrictions contractuelles

jusqu'au point où on dit « d'autre part ». Il faudrait changer la rédaction de la phrase qui commence par « d'autre part ».

J'aimerais aussi éliminer toute référence aux questions de souveraineté, parce que ce n'est pas clair pour nous.

Nous voudrions également que le rapport se concentre uniquement sur les codes ISO. J'espère m'être exprimé clairement.

GEMA CAMPILLOS : Merci pour vos précisions. La Suède, l'Iran, la Norvège. La Suède désiste de sa participation. L'Iran, Kavouss ?

IRAN : Merci Gema. On parle de l'utilisation des ccTLD au second niveau, on parle des codes à deux caractères ou des codes à trois caractères ? De quoi on parle ?

GEMA CAMPILLOS : On parle des domaines de premier niveau.

IRAN : Lorsqu'il y a une proposition pour éliminer quelque chose, on prend la proposition mais on ne l'élimine pas directement, parce

qu'on ne s'est pas encore mis d'accord. Je crois qu'il faut évaluer si on va faire la modification ou pas, d'une part.

D'autre part, on parle de différentes choses. On a des difficultés avec le principe utilisé à l'ICANN tel que l'on a dit hier. On a besoin d'un accord explicite du pays, mais pas d'un accord implicite. S'il y a des questions ou des demandes après un délai de deux mois, il n'y a pas de réponse. On ne devrait pas considérer qu'il y a un désaccord. Voici la difficulté des pays en développement.

Moi j'appartiens à un pays en développement. On a des difficultés pour répondre dans un délai de deux mois. Ceci ne doit pas être considéré comme un désaccord de notre part. Cela présente des problèmes et comme on l'a dit hier, il y a des questions liées au domaine de premier niveau. On utilise .IR. On n'est pas en désaccord avec ça, mais souvenez-vous qu'hier, on a parlé des chaînes de caractères de ce genre.

On ne s'oppose pas à ce qui a été fait, mais il s'agit d'une question sérieuse, alors il faudrait continuer à discuter de la question. Nous devons introduire l'accord explicite, pas implicite. Et il faudrait parler de la revente, de l'abus, et de bien d'autres choses. Alors le traitement de la question n'est pas terminé.

GEMA CAMPILLOS : La Norvège, l'Indonésie. Après la Norvège, je voudrais vous demander des commentaires sur ce qui a été dit.

NORVEGE : Merci. En général, nous soutenons ce document. On pourrait être d'accord avec certaines modifications, des petites modifications. Mais il est important de se centrer sur la question principale. Ce document dit que les codes de pays à trois caractères peuvent être associés avec des pays et les ccTLD existants.

Donc nous ne voulons pas éliminer la protection des pays avec des codes à trois caractères. A notre avis, c'est un point très important, et nous voulons souligner également que même avec toutes les discussions que nous avons eues sur la protection des noms de pays et de territoires, en général, il ne serait pas sage d'ouvrir cela aux nouveaux TLD pour les codes à trois caractères.

Je voulais dire que la conclusion de ce document est très importante. Il faut maintenir la protection actuelle aux codes à trois caractères.

GEMA CAMPILLOS : Merci. Je note que les Pays-Bas veulent intervenir. Mais j'aimerais avant cela réagir rapidement à certains des commentaires faits par le Danemark.

Concernant la question de la souveraineté. L'Iran vient de me donner un exemple. Les préoccupations liées à la souveraineté des codes à trois caractères sont mentionnées ici car beaucoup de pays considèrent que cela est étroitement lié à leur identité. A tel point qu'ils pensent qu'il s'agit d'un droit souverain du pays de décider si d'autres peuvent utiliser l'identifiant pour le pays ou pas. J'en parle parce que c'est un cas récent.

Il y a un autre cas récent. La négociation de l'Iran par exemple, qui demande un consentement explicite de la part du pays pour utiliser ce nom de domaine. Ce TLD.

Si vous vous souvenez du guide de candidature, les TLD géographiques ont besoin de documents, de justificatifs, et ne peuvent pas avoir d'objection de la part du gouvernement pertinent. Ce qui se passe, c'est ce que si un territoire qui n'est pas indépendant demande un registre pour devenir un gTLD, que se passe-t-il ? S'il n'y a pas d'objection de la part du gouvernement pertinent, en cas de désaccord entre la colonie pour ainsi dire et la métropole, alors l'ICANN aurait une décision très difficile à prendre. Et cela pourrait affecter l'ICANN dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle on a parlé ici de la question de la souveraineté. Car cela impliquerait que l'ICANN pourrait rentrer dans une situation difficile vis-à-vis de ces pays en particulier.

Par rapport à la difficulté d'appliquer des restrictions contractuelles, c'est parce que dans la proposition, dans le document en question, dans le rapport, la conclusion est la suivante. Que les codes à trois caractères peuvent être utilisés pour les TLD à condition que les entités juridiques qui demandent cette chaîne ne vendent pas le TLD en concurrence avec les TLD à deux caractères existants. Ça, c'est une condition qui d'après nous est difficile à appliquer. Comment pouvez-vous déterminer si un gTLD dans ce cas d'espèce est utilisé en concurrence ou dans le but d'entrer, de semer le doute ou une confusion avec les ccTLD. Cela relève d'un jugement subjectif.

Et que se passe-t-il si un opérateur de registre de ccTLD veut demander un code à trois caractères ? Est-ce qu'on peut empêcher qu'il ne le fasse en tant que ccTLD ? Ou que se passe-t-il si un gouvernement demande un code à trois caractères correspondant ? Est-ce que le gouvernement ne pourrait pas être autorisé à utiliser ce nom à des fins géographiques ou autre ? C'est la raison pour laquelle il est indiqué que ces restrictions contractuelles seront difficiles à mettre en œuvre.

Je vais faire une pause maintenant. J'ai l'Indonésie sur ma liste d'intervenants.

INDONESIE :

Merci Madame.

Hier, vous avez dit que si un nouvel outil est proposé, etc., et que si un pays doit le prendre en considération – hier vous disiez que si une proposition est faite par rapport aux deux caractères, et que le pays ne répond pas, là on a un problème. Vous dites que quand il n’y a pas de réponse finalement, on consent. Et mon ami de l’Iran a dit que parfois, dans certains pays, on a besoin de plus de deux ou trois semaines pour répondre.

J’aimerais savoir quel est le point de vue de votre groupe pour surmonter cette difficulté, car certains pays ont besoin de plus de quelques semaines pour répondre. Et même si parfois on ne peut pas répondre, pas simplement en raison des contraintes de temps, mais aussi pour d’autres raisons.

A l’instar de l’orateur qui m’a précédé et qui a parlé de l’accréditation, est-ce que votre groupe a pris en considération le système d’accréditation pour les opérateurs des ccTLD ? Si les opérateurs ou le pays ne peut pas répondre en l’espace de quelques semaines ou autres – est-ce que cela va affecter l’accréditation des opérateurs de TLD ? Jonathan en a parlé il y a un instant, l’accréditation peut affecter un pays qui donne des informations aux autorités chargées de l’application de la loi, et ce n’est pas conforme aux réglementations en vigueur.

GEMA CAMPILLOS :

Merci. Par rapport aux délais, on a voulu insister sur l'utilisation des identifiants. Je ne crois pas que ce soit le problème qui est en jeu ici. L'utilisation de codes de trois caractères pour les TLD. En fait, on est en train de réfléchir. Est-ce qu'on veut suspendre la protection actuelle ou pas ? Finalement, c'est une décision simple. Bon, pas forcément simple, mais en tout cas une question simple à poser.

Ce que l'on demande, c'est est-ce que les gouvernements devraient réagir ou pas ? Il y a une interdiction qui figure dans le guide de candidature, et la proposition présentée par le groupe de travail intercommunautaire consiste à suspendre cette protection. Donc on doit décider, est-ce qu'on la suspend ou pas ?

Je pense que votre question finalement actuellement n'est pas si pertinente que cela. Si vous êtes d'accord, on peut poursuivre cette conversation par la suite tous les deux.

Par rapport à la question de l'accréditation, je suis navrée mais je ne vois pas bien ce que vous voulez dire. Là encore, on n'a pas beaucoup de temps, donc je peux essayer de poursuivre cette conversation avec vous en face à face après cette réunion.

J'ai ensuite sur ma liste d'orateurs les Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Je suis tout à fait d'accord avec votre dernier commentaire, à savoir que j'allais dire la même chose. La question qui se pose maintenant, comme vous l'avez dit, c'est est-ce qu'on a besoin d'une décision? Non, on n'a pas besoin de décision. Simplement, on doit transmettre notre préoccupation par rapport à une suspension potentielle de cette restriction. Et une chose qui m'échappe, c'est quels sont les besoins d'une application spéciale pour les plans de gestion commerciaux, les opérateurs de registres par rapport à cette suspension? Parce qu'il faudrait le prendre en considération. Il ne s'agit pas d'une décision générale qui dit « on va lever ou suspendre cette restriction ».

J'aimerais en savoir un peu plus par rapport au type de communauté ou au type de pays, parce que peut-être qu'on va avoir besoin d'un second code pour alléger ou plutôt donner plus de possibilités ou d'opportunités aux autres pays. Mais je ne comprends pas très bien ce qui est en jeu.

GEMA CAMPILLOS :

Merci. Le Japon? C'est la Chine est fait. Veuillez m'excuser.

CHINE :

Merci Gema, et merci d'avoir supervisé ce travail au GAC.

A l'heure actuelle, sur cette question, nous avons examiné ce document très brièvement, et je ne vais pas rentrer dans le détail. Mais nous pensons, par rapport à cette question, que le code pays à trois caractères devrait être protégé. Ça ne fait pas l'ombre d'un doute.

Par rapport aux codes pays. A moins qu'un pays ou un territoire particulier ait ouvert son propre code à trois caractères, et qu'un pays ou territoire particulier soit ouvert à son propre code pays. Voilà ce que je voulais dire.

Merci.

GEMA CAMPILLOS : Merci beaucoup. Merci aux Pays-Bas aussi, j'ai oublié de les remercier tout à l'heure. La Suède.

SUEDE : Merci Gema. On nous a demandé de réagir à une proposition qui nous a été présentée jeudi de la semaine dernière, ce qui nous a laissé très peu de temps pour nous retourner, et je n'en suis pas très heureux.

Mais il est bon de pouvoir utiliser des codes à trois caractères. J'observe que certains pays n'ont pas de problème par rapport à cela, mais nous, nous aimerions trouver un moyen d'y parvenir.

Il a été possible d'utiliser des codes à trois caractères pour les noms de domaine de deuxième niveau, pourquoi est-ce que ce n'est pas possible de le faire pour les TLD ?

Savoir si d'après ce que j'ai lu dans le rapport, est-ce qu'il est possible en tant que GAC, ou en tant que contribution ou commentaire du GAC, de contribuer à ce débat ? Pour nous, c'est difficile de répondre à cette question en l'état actuel des choses.

GEMA CAMPILLOS : Merci beaucoup la Suède. L'Iran.

IRAN : Merci Gema.

La question en fait est la suivante. Vous avez dit de manière très constructive et claire. Protection, est-ce qu'elle doit être maintenue ou levée ? Il y a trois options.

Option 1 : on continue d'étudier cette question. Option 2 : on peut suspendre cette protection pour les pays qui, de manière explicite, annoncent le fait que les ccTLD n'ont pas besoin de protection dans ce domaine. Option 3 : vous avez dit que la délégation de cela devrait être assujettie à un accord explicite de la part des pays. Donc il n'y a pas de demi-mesure. Il y a trois

cas de figure. Les pays qui de manière explicite disent qu'ils ne s'opposent pas à la suspension de la protection. Et finalement, ça, ça simplifie beaucoup les choses. Ça simplifie les choses pour les pays qui ont des difficultés, difficultés qui peuvent être variées, des utilisations malveillantes, et bien d'autres cas de figure.

Donc peut-être que je vais revenir à ma première option. Continuer d'étudier cette question, et on pourrait l'indiquer au conseil d'administration de l'ICANN. On ne va pas prendre de décision jusqu'à cette étude soit terminée, et qu'on sache clairement quel est l'avis du GAC dans un sens ou dans un autre.

GEMA CAMPILLOS :

Merci beaucoup à l'Iran. Il y a quelqu'un au fond de la salle qui voulait intervenir. M. Morris de Taiwan ?

TAIWAN :

C'est la première fois que le participe à une réunion de l'ICANN, et je suis impressionné par tous les points de vue qui ont été exprimés.

Taiwan pense également que les gens devraient – ou plutôt qu'il faudrait associer les codes pays à certains pays, et qu'il faut prendre cette question avec une attention toute particulière.

Il est important de prendre du temps pour trouver des solutions qui répondent aux besoins des uns et des autres. Et c'est ce qu'on a vu dans ce rapport.

Toutefois, pour l'heure, nous pensons qu'avant de trouver une meilleure approche, l'approche qui a été proposée est la meilleure pour l'instant.

GEMA CAMPILLOS : Merci. La Thaïlande ?

THAÏLANDE : Je suis également d'accord avec la proposition de l'Iran. On en est à un stade d'étude. Donc on a une disposition qui existe dans le guide de candidature. Et moi j'ai une préoccupation par rapport aux procédures par rapport aux termes qui sont utilisés dans ce guide de candidature.

Le problème qui se pose ici, c'est que c'est lié à la clause suivante. C'est à dire qu'il n'y a pas d'obligation pour utiliser le terme de « candidat », qui peuvent consulter les représentants du GAC, et ils ne savent pas à quelle politique publique cela est lié, donc vers quel ministère se tourner.

C'est l'agence gouvernementale qui va leur dire quel est le ministère compétent. Et on n'explique pas aux candidats qu'ils

doivent consulter le GAC. En fait, je ne comprends pas pourquoi on ne parle pas d'obligations ici, dans les pays où il n'y a pas de représentant du GAC. Je ne comprends pas très bien pourquoi, qui va prendre la décision du gouvernement compétent qui a compétence sur telle question. Et ça c'est un peu l'un des aspects qui me préoccupent par rapport à cette question géographique, et utiliser ce terme spécifique qui est utilisé dans le guide de candidature.

Parce que pour nous, si on veut commencer à travailler là-dessus, il faut qu'on s'adresse au parlement. Parce que c'est la seule instance qui va nous permettre d'avancer sur cette question.

GEMA CAMPILLOS :

Merci. La dernière personne sur ma liste. La Norvège et le Gabon, si je ne m'abuse. Et ensuite il nous faut clore cette conversation pour passer à la suivante.

NORVEGE :

Merci. Lorsque vous avez passé en revue les différents types de difficultés potentielles qui pourraient se poser s'il y a une suppression de cette protection effectivement, de quelle manière les gouvernements vont-ils répondre oui / non ? Et en fait, il faut réfléchir davantage avant de suspendre. Parce que là,

ça implique un changement de la situation actuelle. Situation actuelle qui fait une distinction entre les CCS et les gTLD.

Et je pense qu'il est important également de faire un commentaire sur ce qu'a dit l'Iran, qui a dit « on a beaucoup d'options ». Effectivement, mais certaines options donneraient lieu à un système plus chaotique, ou plutôt détruirait totalement le système actuel, avec un mélange plus compliqué de ces deux systèmes. Si on suspend la situation, ou si on met un terme à la situation actuelle.

GEMA CAMPILLOS : Merci à la Norvège. Le Gabon.

GABON : Merci. Bonjour à tous. Nous n'avons pas beaucoup de temps, mais je pense que nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt toutes les interventions sur une question très délicate, et j'aimerais bien soutenir la proposition de l'Iran pour que nous puissions avoir encore un peu plus de temps pour examiner la question.

Je vous remercie.

GEMA CAMPILLOS : Merci beaucoup de vos commentaires. Nous avons un commentaire d'un participant à distance.

OLOF NORDLING : Merci Madame la présidente. C'est un commentaire de l'Estonie. L'Estonie voudrait commencer à utiliser ces codes à trois caractères, et le commentaire dit également qu'il pense que les codes à trois caractères, si le pays n'a pas déclaré explicitement le manque d'intérêt dans le code, devrait être considéré comme un ccTLD au lieu d'un gTLD. J'espère avoir été clair.

ESPAGNE : On était sur le point de finir la séance, mais je crois que quelqu'un a levé la main au fond de la salle. C'est qui ?

BURUNDI : Je suis d'accord avec l'Iran, nous avons besoin de plus de temps pour étudier la question. Je vous remercie.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je crois que nous savons déjà quel est le possible consensus. C'est à dire en fin de compte, chaque pays peut faire ce qu'il veut. C'est l'idée la plus importante. Et celui qui veut l'utiliser peut le faire, si on veut le donner à quelqu'un d'autre,

on pourrait le faire, parce que c'est ça justement qui définit la souveraineté d'un pays.

La question est la suivante. D'un point de vue des délais, il faut donner l'avis au conseil maintenant, ou peut-être faudrait-il laisser le groupe de travail intercommunautaire pour qu'il s'occupe des noms de territoires et de pays, que ce groupe de travail mène sa séance demain ou cet après-midi, je ne sais pas ? C'est demain. Je ne vois pas très clairement ce qu'il faudrait faire pour être honnête. Je ne sais pas s'il faut donner notre avis au conseil, ou bien s'il faudrait interagir avec ce groupe de travail intercommunautaire.

L'Iran, vous avez une idée claire des démarches à suivre ?

IRAN :

On ne devrait pas continuer à traiter la question, mais il faudrait avoir un délai quand même. Et le GAC devrait donner une réponse. Pendant ce temps, nous pouvons interagir avec le groupe de travail ou pas. Mais nous les membres, nous devrions analyser les options mentionnées. On pourrait dire qu'on ne veut pas l'utiliser, ou on pourrait dire qu'ils n'ont pas de problème à l'utilisation. Voilà les deux options. Mais il ne faut pas y répondre maintenant.

Il faut l'étudier, et pendant la prochaine réunion à Hyderabad, on pourrait trouver une réponse appropriée pour l'avis du GAC. Pendant ce temps, nous les étudions. Les présidents du groupe seront les responsables de la manière dont on va analyser la question, et le reste des questions.

Mais, il faut informer l'ICANN que pour l'instant, nous ne prendrons aucune mesure, aucune action, parce que tout d'abord, nous voulons faire une étude complète, qu'ils doivent nous attendre.

THOMAS SCHNEIDER : Avant de vous passer la parole, si je me souviens bien, on a reçu une lettre du groupe de travail qui posait des questions sur les codes à trois caractères, et je crois que la Norvège a proposé une version préliminaire de réponses qui n'a pas été prise en compte car on était tous très occupé avec la transition de la supervision de l'IANA. Et je crois que la question ou la lettre n'a pas été répondue. C'est bien ce j'ai dit, ou pas ? On a répondu alors ? Ah, on a donné une première réponse, et on a reçu une réponse ? Non, on ne l'a pas reçue. Alors je crois que maintenant, nous devrions participer du débat.

Olga, vous avez participé à ce groupe de travail ?

OLGA CAVALLI :

Merci M. le président. Je voulais remercier la Norvège, la Grèce, et d'autre pays, mais le plus important est de remercier Gema pour son excellent travail sur la question. Moi j'étais très occupée avec d'autres choses, elle a élaboré ce document, et je tiens à la remercier énormément.

Je crois que nous devrions transmettre un message au groupe de travail intercommunautaire. Je ne suis pas sûre qu'il faille inclure quelque chose dans le communiqué. C'est une question importante pour les pays. Je ne sais pas si on a une idée définie de ce que le GAC veut. Mais il faudrait transmettre quelque chose, et je ne suis pas la seule dans ce groupe de travail intercommunautaire. Il y a aussi la Grèce qui nous a beaucoup aidés.

NORVEGE :

Merci M. le président. Juste un mot. On est d'accord avec Olga, il faut donner une réponse au moins, un indice sur la direction que le GAC veut prendre.

Et un petit commentaire par rapport aux propos de l'Iran. On ne définit pas comment et quand avancer. C'est un groupe intercommunautaire, et il faut le respecter pour interagir. C'est à eux de décider ce qu'ils vont faire, et puis le groupe de travail intercommunautaire discutera de l'ouverture des noms de pays

et de territoires, des domaines de premier niveau, pas seulement comme codes de pays à trois caractères.

Je crois qu'il faut être prudent, transmettre une idée par rapport à la prudence qu'il faut avoir pour supprimer les mesures de protection à la lumière du débat sur les noms géographiques en général. Une réponse, mais qui ne soit pas concluante ou définitive. Mais tout au moins transmettre les inquiétudes qui se sont présentées ici.

Je crois qu'il y a beaucoup de préoccupations sur la protection de certains aspects, s'il on peut éliminer ces mesures, s'il y a du consensus ou pas. Comme vous l'avez bien dit M. le président, certains pays veulent l'utiliser de cette manière, d'autres ne le veulent pas. Alors le groupe de travail intercommunautaire mène des débats sur l'utilisation de ces codes à trois caractères comme domaines génériques de premier niveau, pas comme CCS.

GEMA CAMPILLOS :

Merci. D'après ce que vous dites, je comprends que le GAC dans son ensemble ne soutient pas la réponse ayant été rédigée.

Mais j'ai une question de procédure. Serait-il possible pour le groupe de travail sur les noms géographiques de nous envoyer

une réponse en son nom, au CCWG, ou pensez-vous que cela n'est pas possible ?

THOMAS SCHNEIDER : En premier lieu, les groupes de travail devront discuter et approuver le texte préliminaire qui a été proposé. Ce serait la première démarche. Mais voyons demain ce qui va se passer pendant la réunion. Il faut présenter ces questions liées à ces codes de trois caractères, liées aux noms de pays, parce qu'en fin de compte, le principe est le même. Il y a des pays qui veulent pouvoir dissoudre l'utilisation de ces noms, d'autres non. Alors que ce soit des codes à deux, trois, quatre, cinq caractères, le principe est le même.

Travaillons donc avec le groupe, voyons quelles sont les conclusions, et après la réunion de demain, nous verrons les choses plus clairement.

Je voudrais arrêter la conversation ici. On a cinq minutes de retard, mais je voudrais savoir s'il y a des interventions qui restent pour les codes à deux caractères au second niveau.

L'Iran s'il vous plait soyez bref.

IRAN : Oui, je serai bref. La même procédure, le même problème a été posé pour les codes alpha 2 et alpha 3. C'est la même procédure. Je crois qu'il faut consacrer davantage de temps à l'étude de la question.

THOMAS SCHNEIDER : Merci l'Iran. D'autres demandes de parole. Olga ?

OLGA CAVALLI : S'il y a quelqu'un voulant représenter le GAC au sein de ce groupe de travail intercommunautaire sur le nom de pays et de territoire comme TLD, je vous prie de nous le dire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci de votre message. D'autres demandes de parole ? Non. On a fini la séance de la matinée. Considérez que la discussion des codes à deux caractères comme domaines de second niveau sont dans une autre instance. Il y a une demande de délibération.

Ce que nous analysons en ce moment n'a pas encore de décision. La décision sera prise à l'avenir. Les processus sont dans des étapes différentes, et il faut être très prudent.

Je vous laisse aller prendre votre déjeuner. On se retrouver ici à 13h30. A tout à l'heure.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]